Municipales 2020

Charte des Valeurs – « Nouvel Elan pour Irigny »

La liste ***Nouvel Elan pour Irigny*** est une liste citoyenne d'ouverture et de rassemblement. Venus d'horizons différents, nous partageons des valeurs communes : l'ouverture aux autres, l'écoute, le respect de la dignité humaine, la solidarité, le respect de la biodiversité, le désir de transparence et de démocratie.
Désireux de changer la façon dont la politique de notre commune est menée, **chacun(e) d'entre nous s'engage personnellement** au travers de ce document, résumant nos principes et nos objectifs aussi bien pendant la campagne électorale qu'après les élections.
Candidats aux élections municipales de mars 2020, cette charte fixe les règles de déontologie que nous nous engageons à respecter, à savoir :

Engagement n° 1 – Ne pas cumuler les mandats

Le cumul des mandats et des fonctions exécutives dans le temps et l'espace limite l'accès à des fonctions électives de personnes nouvelles en capacité de mettre leur expérience et leurs compétences au service de l'intérêt général. C'est également un facteur pouvant favoriser le clientélisme et générer des conflits d'intérêt.
Afin de mieux servir l'intérêt général, notre tête de liste une fois élue maire ne cumulera pas plus de deux mandats consécutifs.

Engagement n° 2 – Faire preuve d'intégrité et de désintéressement

Nous nous engageons à avoir, pour seule ambition, l'intérêt général et, en aucune manière, nos intérêts personnels. Nous nous obligerons à avoir une totale transparence, à éviter tout conflit d'intérêt, ne pas rechercher ou accepter d'avantages en nature liés à notre engagement politique.
Nous ne chercherons pas à tirer avantage, ni bénéfice de notre mandat ou de nos fonctions d'élu(e) pour nous-mêmes ou quiconque de notre entourage.

Engagement n° 3 – Respecter et réaliser les engagements pris devant les électeurs

Nous ne ferons pas de promesses irréalisables et purement électorales. Nous nous engageons à porter les projets que nous vous proposerons.

Engagement n°4 – Etre au service de tous et de chacun

Nous avons, d'une part, la volonté de faire prévaloir l'intérêt général et l'accès à tous aux services de la ville en rejetant toute forme de clientélisme, et d'autre part une volonté de proximité en nous efforçant d'apporter des réponses personnalisées aux demandes de tous les concitoyens.
Ainsi, nous aurons à cœur d'être à l'écoute et au service de chaque Irignoise et Irignois, quel que soit son lieu d'habitation ou sa situation sociale et nous assurerons la participation citoyenne au sein des commissions d'attribution dans les domaines de l'aide sociale, du logement, de la petite enfance. Les critères d'attribution seront publics et définis préalablement.

Engagement n° 5 – Garantir la probité

Chaque colistier de la liste ***Nouvel Elan pour Irigny*** certifie avoir un casier judiciaire vierge.
Une fois élu(e), chaque conseiller(e) municipal(e) ne saurait causer le doute vis-à-vis de sa probité.
Chacun(e) s'engage, en cas de poursuite pénale pour un fait mettant en cause son honneur ou sa probité, à se mettre en suspens de toute responsabilité municipale jusqu'à ce que la justice ait tranché. En cas de condamnation, il (elle) démissionnera.

Engagement n° 6 – S'engager en faveur de l'écologie

Les futurs(es) élus(es) devront, au cours de leur mandat, agir à chaque prise de décision en faveur de l'écologie que notre société ne peut plus éluder du fait de l'urgence climatique. Tout projet municipal comportera un paragraphe spécifique sur ce point.

Engagement n° 7 - Etre assidu

Afin de lutter contre l'image des élus(es) comme trop souvent absentéistes, nous nous engageons à développer un outil numérique permettant de rendre compte de notre activité : présence aux conseils, prises de parole, dossiers en cours.

Engagement n° 8 - Respecter l'opposition

Nous nous engageons à respecter les autres listes candidates aux élections municipales. Une fois élus(es), nous garantirons la présence de l'opposition dans toutes les instances.

Engagement n° 9 - Former les élus

La formation de l'élu(e) est un droit, notamment lorsqu'il s'agit d'un premier mandat, qu'il soit en charge ou non de délégations.
Futurs conseillers / conseillères municipaux, nous nous engageons à suivre une formation en fonction des responsabilités confiées.

Engagement n° 10 – Faire preuve de transparence

Le montant des indemnités des élus(es) et les moyens mis à leur disposition par la collectivité seront communiqués. Toutes les subventions votées par le conseil municipal seront rendues publiques et consultables.

Engagement n° 11 – Instaurer une Démocratie citoyenne

La liste ***Nouvel Elan pour Irigny*** s'engage dans une volonté de dialogue continu :
- à soumettre au débat public tout projet important pour le budget ou l'environnement de la commune,
- à organiser l'émergence des comités de quartier.

Engagement n°12 - Evaluer et adapter en permanence l'action municipale

Nous nous engageons à évaluer en permanence l'action municipale après chaque réalisation de projet.

Ces 12 engagements forment la colonne vertébrale de notre engagement et de notre action pour tous les Irignoises et Irignois. Ils seront les piliers de notre projet que nous présenterons au cours des prochaines semaines.

Les 29 membres de la liste
Nouvel Elan pour Irigny

.../...

Nouvel Elan pour Irigny

Nous, les membres de la liste *Nouvel Elan pour Irigny* nous engageons à respecter cette charte des valeurs :